

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C - A.H.

N° 709 - 2024

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – FERMETURE DE VOIE - ALLEE DES PLATANES - DU 28 DECEMBRE AU 17 JANVIER 2025.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté de demande initiale n°680-2024 en date du 10 décembre 2024 ;

Considérant pour la réalisation de **travaux de branchement A.E.P.**, allée des Platanes, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les **travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 27 décembre 2024 ;**

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°680-2024 en date du 10 décembre 2024, sont prorogées **jusqu'au 17 janvier 2025.**



À Couëron, le **24 DEC 2024**

Carole Grelaud
Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grelaud', written over a horizontal line.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **24/12/2024** au **24/02/2025**